

SOUDAGE

Qualification des soudeurs par aluminothermie

SOUDURE DES RAILS PAR ALUMINOTHERMIE

PUBLIÉ LE 26/09/2024



Secteur(s)

Travaux Publics

Public visé

Personnel d'exécution

Durée

A titre indicatif, 1 à 10 jours

Recyclage des compétences

Oui

Opération(s) effectuée(s)

Soudage

Soudage par aluminothermie

Métiers

Constructeur en Ouvrages d'Art,

Soudeur

Mots clés

Soudage, Rail, Aluminothermie,

Ferroviaire

Formation

Détails du public visé : Toutes personnes employées par une entreprise agréée par une autorité ferroviaire pour exécuter des soudures par aluminothermie ou souhaitant être agréée.

Détails des prérequis : Avoir une formation de 6 mois sur chantier avant de pouvoir réaliser la formation en vue de l'obtention du diplôme de soudage des rails par aluminothermie.

Objectifs de la formation : Être capable de réaliser des soudures de rail par aluminothermie conformément aux exigences du manuel de procédés des fournisseurs.

Contenu : Contenu de formation conformément au manuel du procédé du fournisseur.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détails sur la durée de la formation : La durée de formation est imposée par l'autorité ferroviaire. Elle peut fluctuer en fonction du profil du candidat. La durée généralement constatée se situe entre 1 et 10 jours.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Autres détails sur les modalités de formation : Une fois la formation achevée et les tests réussis, l'établissement de formation délivre au soudeur un diplôme de soudage des rails par aluminothermie. L'obtention de ce diplôme est un prérequis à la délivrance par l'autorité ferroviaire du permis de souder. Ce permis de souder est valable au maximum 5 ans et est la propriété de l'autorité ferroviaire.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Diplôme.

Nom de la reconnaissance de formation : Diplôme de soudage des rails en aluminothermie.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 5 ans.

Textes de référence

- Norme NF EN 14730-2 du 02/12/06
- NF EN 14730-1 mai 2017

La Norme EN 14730-2 du 02 décembre 2006 indique que les soudures par aluminothermie ne peuvent être réalisées que par des soudeurs approuvés par un fournisseur de procédés et une autorité ferroviaire ou l'autorité ferroviaire elle-même.

Elle ajoute que l'entreprise qui emploie ces soudeurs doit être agréée par l'autorité ferroviaire au vu de la qualification des soudeurs.

Elle précise également que l'entreprise doit gérer un système qui maintient les compétences de son personnel par une formation et une évaluation appropriées.

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?** Tout organisme compétent.
- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?** Oui.
- **Organisme délivrant l'autorisation de centre d'examen :** COFRAC.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/qualification-des-soudeurs-par-aluminothermie/>